

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2024
Numéro de la DBM : 14
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement du fond de roulement d'un montant total de 25000€ :
-10 000€ pour le service SRH – DENREE – 0DENREE
-10 000€ pour le service ALO – VIAB – 0ELEC
-2 000€ pour le service ALO – ADMI – 0ADMINIST
-3 000€ pour le service ALO –ADMI – 0TEL

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrats en cours dans l'établissement:
acceptation par le CA du renouvellement des contrats en cours dans l'établissement pour l'année 2025. Prix TTC exprimés sans la clause annuelle de révision

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CFAéna : Convention entre le lycée E. Chabrier et le CFA éna permettant de fixer les modalités selon lesquelles, des apprentis du CFA éna suivront des heures de cours au sein de l'établissement pour la préparation de leur(s) formation(s)
reversement de l'établissement au GIP Auvergne de 45 000€. Cette somme provient d'un versement issu de la branche professionnelle (CFAi)
Durée établie en fonction de chaque formation (détaillée en annexe 7)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pass'Région 22/27: Convention de partenariat entre l'établissement et la région Auvergne Rhône Alpes pour le dispositif Pass'Région pour la période 2022/2027
Dispositif d'aides aux jeunes, carte chargée d'avantages notamment le premier équipement dans les Lycées, liés à l'éducation, au sport... L'élève s'inscrit sur le site de la Région et le Lycée validera sa présence à la rentrée.
pas d'incidence financière

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Equ.sportifs: convention d'utilisation des équipements sportifs entre la mairie d'Yssingeaux et le lycée E. Chabrier
Mise à disposition des équipements sportifs suivant le planning donné en début d'année scolaire du 02/09/24 au 22/06/25
coût horaire : 9,50€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sortie d'inventaire

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la sortie d'inventaire demandée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

liste jointe présentée au CA du matériel cassé ou déjà mis au rebus les années précédentes (surlignés en vert dans la liste). Les biens n'ont plus de valeur marchande à ce jour. Cette désaffectation ne vise qu'à mettre l'inventaire en conformité, notamment pour le passage à Opale (nouveau logiciel comptable).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Achats <800€ immobilisables en OPC

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le paiement au service OPC et l'immobilisation des biens d'une valeur unitaire inférieur à 800€ H.T acquis grâce à des subventions régionales (FRI : Fond régional d'Investissement)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2024
Réuni le : 29/11/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2025
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2024

Réuni le : 29/11/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le CA donne l'autorisation au chef d'établissement de signer les marchés.

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et dans le cadre des marchés à procédure adaptée prévus aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :46
Année scolaire : 2024-2025

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

à M. Franck VIGNAUD, DDFPT, en cas d'absence et d'empêchement du Proviseur, dans son domaine de compétences (Conventions de stage, PFMP ...) pour tout acte à caractère d'urgence dans les tâches pédagogiques, éducatives et administratives. La délégation de signature n'a pas de durée. Elle s'achève au départ du DDFPT et/ou au départ du chef d'établissement sus nommés. Le chef d'établissement peut retirer sa délégation à tout moment.

A

Nom :VIGNAUD

Prénom :FRANCK

Qualité :DDFPT

Fonction :DDFPT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0